



## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 14 septembre 2020 à 19h en la salle du conseil municipal, sise au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets** : Réduction de la marge minimale prescrite entre un bâtiment accessoire et une limite de terrain de 1 mètre à 0,89 mètre, pour la marge situé côté sud de la propriété.

**Identification du site concerné** : 4, rue E.-M. Little  
Secteur Chandler, Ville de Chandler (Québec)  
G0C 1K0

Tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19 et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la Ville procédera à une consultation écrite en remplacement de la consultation en personne.

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, jusqu'au 8 septembre 2020, par courriel, à l'adresse hdvchan@villechandler.com ou par courrier au greffier, à l'adresse : 35, Commerciale Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0. Par ailleurs, toute personne qui aurait des questions quant à la nature de cette demande de dérogation mineure peut les adresser soit par courriel (à l'adresse précédemment indiquée) ou par téléphone en communiquant avec le greffier au numéro 418-689-2221.

Donné à Chandler, ce 24 août 2020.

---

Roch Giroux,  
Directeur général & Greffier



## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 14 septembre 2020 à 19h en la salle du conseil municipal, sise au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets** : Réduction du frontage prescrit pour un lot sans service situé à l'intérieur d'un corridor riverain de 45 mètres à 22,5 mètres.

**Identification du site concerné** : Lot 6 191 054  
Secteur Pabos Mills, Ville de Chandler  
(Québec) G0C 2J0

Tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19 et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la Ville procédera à une consultation écrite en remplacement de la consultation en personne.

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, jusqu'au 8 septembre 2020, par courriel, à l'adresse [hdvchan@villechandler.com](mailto:hdvchan@villechandler.com) ou par courrier au greffier, à l'adresse : 35, Commerciale Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0. Par ailleurs, toute personne qui aurait des questions quant à la nature de cette demande de dérogation mineure peut les adresser soit par courriel (à l'adresse précédemment indiquée) ou par téléphone en communiquant avec le greffier au numéro 418-689-2221.

Donné à Chandler, ce 24 août 2020.

---

Roch Giroux,  
Directeur général & Greffier



## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 14 septembre 2020 à 19h en la salle du conseil municipal, sise au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**Natures et effets** : Réduction de la profondeur prescrite de 75 mètres à 28,77 mètres et réduction de la superficie prescrite de 2 000 mètres carrés à 1 051,4 mètres carrés, pour un lot partiellement desservi par l'aqueduc situé à l'intérieur d'un corridor riverain.

**Identification du site concerné** : Lot 6 007 964  
Secteur Pabos, Ville de Chandler (Québec)  
G0C 2H0

Tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19 et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la Ville procédera à une consultation écrite en remplacement de la consultation en personne.

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, jusqu'au 8 septembre 2020, par courriel, à l'adresse [hdvchan@villechandler.com](mailto:hdvchan@villechandler.com) ou par courrier au greffier, à l'adresse : 35, Commerciale Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0. Par ailleurs, toute personne qui aurait des questions quant à la nature de cette demande de dérogation mineure peut les adresser soit par courriel (à l'adresse précédemment indiquée) ou par téléphone en communiquant avec le greffier au numéro 418-689-2221.

Donné à Chandler, ce 24 août 2020.

---

Roch Giroux,  
Directeur général & Greffier